

« BADGES » ACCES ZONE PIETONNE

La délivrance des badges pour la rue de la République est réservée uniquement aux riverains ayant un accès à une cour ou un garage (notifié sur le bail ou titre de propriété).

L'intéressé(e) doit se présenter muni(e) des documents suivants :

- contrat de bail stipulant l'accès à un garage ou une cour rue de la République
- ou un titre de propriété stipulant l'accès à un garage ou une cour (idem)
- pièce d'identité
- original de la carte de grise du ou des véhicules concernés
- caution de 50€ par véhicule
- BIP pour convoyeurs de fonds et PMR 100€

La délivrance des badges s'effectue pour une durée annuelle.